

RÉGLEMENT DE LA SALLE COMMUNALETARIF DES LOCATIONS :

La salle sera louée sans personnel et sans vaisselle aux tarifs suivants :

Soit pour une demi-journée (de 9h à 13h ou de 13h à 19h)

Soit pour une journée (de 9h le matin à 9h le lendemain) ou de 12h à 12h le lendemain

Soit pour deux journées (de 9h le matin à 9h le surlendemain) ou 12h à 12h le sur lendemain

	HABITANTS DE LA COMMUNE	Extérieurs de la commune PARRAINS PRESENTS
Demi-journée	55 €	180 €
Une journée	110 €	330 €
Deux journées	170 €	420 €

A ce tarif, s'ajoute la refacturation de l'électricité en fonction du tarif EDF en vigueur et du relevé de compteur à l'entrée et à la sortie.

Les associations de la commune bénéficient du prêt gratuit de la salle

Il sera demandé un chèque de caution de 600€ et un chèque d'intervention de 150€ à l'ordre du Trésor Public, ainsi qu'une attestation d'assurance. Ces chèques ne seront pas encaissés par la commune sauf si des dégâts sont constatés

Toute demande de réservation est déposée, personnellement, par le locataire à la mairie aux heures de permanence. Elle ne sera pas prise en compte par téléphone, par télécopie, par courrier...

Les associations communales sont prioritaires et doivent transmettre leur calendrier pour l'année n+1 avant le 31 octobre de l'année.

LE MOT DU MAIRE

Chères pierrefiquaises et chers pierrefiquais, la période estivale est maintenant terminée et la rentrée est là, la tête pleine de souvenirs.

Plusieurs festivités nous attendent dans les mois à venir, en espérant vous voir nombreux.

Depuis le 1^{er} janvier 2019 la fusion inter communale « **le Havre Seine Métropole** » a pris effet. Cette nouvelle organisation devrait nous apporter un certain confort à découvrir au fil du temps.

Très bonne rentrée avec l'arrivée prochaine de l'automne.

Très cordialement, Alain Renaut et son équipe.

PIERREFIQU'INFOS



DECHETTERIE DE CRIQUETOT

56, route de Turretot - tel : 02 35 28 68 98

Horaires d'ouverture :

Le lundi de 14h00 à 18h00

Les mercredi et vendredi de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Le samedi du 1er avril au 30 septembre de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00

Le samedi du 1er octobre au 31 mars de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Fermée les mardis, jeudis et dimanches.

INFORMATIONS

Numéros utiles

Pompier: 18 - Police Gendarmerie: 17

Numéro d'urgence valide en Europe : 112

Urgence médicale

Si vous êtes confrontés à une situation qui nécessite un avis médical en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, que faire ?

Le week-end, la nuit (à partir de 20h) et les jours fériés : 02 32 73 32 33

En cas d'urgence : 15

Maison médicale de Criquetot-L'Esneval Tél : 02 27 30 58 00

13 route de Vergetot

76280 Criquetot-L'Esneval

SUBVENTIONS COMMUNALES

Ticket sport

Tout adolescent de 6 à 18 ans pratiquant une activité sportive ou culturelle peut bénéficier d'une aide de 41€. Pour en bénéficier, présentez-vous à la mairie avec une attestation d'adhésion justifiant de l'activité exercée, d'un RIB et d'un justificatif de domicile.

Transport scolaire pour les enfants scolarisés au collège

Le prix de la carte scolaire est de 125€, la communauté urbaine participe à hauteur de 80€. La commune doit délibérer pour déterminer le nouveau montant de la participation communale courant octobre.

ALLO-GUEPE76

Lorsque les habitants constatent la présence d'un nid de guêpes dans leur habitation, ils sont invités à se rendre à la mairie, qui leur délivre un bon de prise en charge, ce dernier est rempli et renvoyé à allo guêpe76, qui effectue la prestation et envoie la facture à la Mairie. Le coût est de 69€ par intervention. Si le nid est hors habitation vous pouvez contacter directement M. Mathieu Dodelin au 06 27 75 96 55 ou bien à l'adresse mail allo-guepe76@sfr.fr

VIE DE LA COMMUNE

Toutes les festivités feront l'objet d'un courrier et seront systématiquement boîtées. Un coupon-réponse vous permettra de vous y inscrire.

- **Lundi 11 novembre** : Commémoration de l'armistice. Rendez-vous à la mairie à partir de 11h30.
- **Vendredi 22 novembre** : Soirée Beaujolais – salle Le Préau.
- **Samedi 07 décembre** : Téléthon – Vente de galettes au beurre à la Mairie.
- **Samedi 14 décembre** : Noël des enfants - Les enfants inscrits seront réunis autour du Père Noël pour un spectacle à 14h30 à la salle le Préau.
- **Samedi 21 décembre** : Colis des aînés - Rendez-vous à 16h à la salle Le Préau pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites pour la remise du colis de Noël.
- **Vendredi 10 janvier 2020** : Vœux du maire. Rendez-vous à 19h à la salle Le Préau.
- **Samedi 18 Janvier 2020** - Repas des aînés - Rendez-vous à 12h à la salle Le Préau pour toutes les personnes de plus de 65 ans inscrites au repas.

Les personnes qui le désirent, peuvent se retrouver 2 mardis après-midi par mois autour de dominos et de jeux de cartes. Pour tout renseignement complémentaire, contacter M. Raymond COUFOURIER au 02.35.27.01.75.

CIVISME

Horaires des tontes, tronçonnages tailles des haies, etc...

Les jours ouvrables:

de 08h30 à 12h00 et de 14h à 20h00

Les samedis:

de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00

Les dimanches et les jours fériés:

de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour le bien être de chacun, notamment la tranquillité de son voisinage le dimanche à partir de 12h00.

Des bacs pour le papier, le verre, les bouchons et le plastique sont à votre disposition derrière l'église.

INFORMATION



Afin de limiter les écoulements de boue pendant les périodes de forte pluie, plusieurs fascines ont été installées sur différentes parcelles stratégiques. Une fascine est un fagot de branchages retenu par des rameaux de saule qui sert à limiter l'érosion des sols en freinant les ruissellements et en provoquant la sédimentation de la terre.

HORAIRES MAIRIE

Permanence administrative:

Le jeudi de 16h00 à 19h00.

Permanence Maire et adjointe:

Le jeudi de 18h00 à 19h00.

Alain Renaut (Maire) : 06 19 56 40 08 – 06 19 56 49 82

Régine Cherfils (Adjointe au Maire) : 06 09 80 58 31

Contacts:

916, rue du village - Tél./Fax : 02-35-27-00-22

www.pierrefiques.fr - mairie.pierrefiques@wanadoo.fr

Ouverture de l'Eglise:

M. Raymond Coufourier s'occupe de l'ouverture de l'Eglise qui est maintenant ouverte tous les jours.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET PASSEPORT

Depuis le 02 mars 2017, les cartes nationales d'identité et passeport sont établis seulement dans les communes équipées d'un dispositif de recueil biométrique. Celles-ci sont au nombre de 30 dans le département. Vous pouvez retrouver la liste sur www.ants.gouv.fr

Les plus proches sont :

MONTIVILLIERS

Sur rendez-vous uniquement - Vous pouvez prendre rendez-vous via la plateforme en ligne sur le site www.ville-montivilliers.fr (rubrique état civil), sur place ou par téléphone au 02.35.30.28.15.

LE HAVRE

Sur rendez-vous uniquement du Lundi au Vendredi de 8h à 17h. Vous pouvez prendre rendez-vous via la plateforme en ligne sur le site www.lehavre.fr (rubrique état civil), sur place ou par téléphone au 02.35.19.45.45.

FECAMP

Sur rendez-vous uniquement du Lundi au Vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h30.
Tél : 02.35.10.60.40

Pour diminuer le temps d'enregistrement des demandes en mairie pour les cartes nationales d'identité et les passeports, vous pouvez effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.gouv.fr. Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site internet www.service-public.fr.

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des Cartes Nationales d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les majeurs. Elle reste de 10 ans pour les mineurs. Pour les Cartes Nationales d'Identité délivrées entre le 02 janvier 2004 et 31 décembre 2013, la durée est automatiquement prolongée de 5 ans. Attention, si vous partez à l'étranger, tous les pays n'acceptent pas une Carte de plus de 10 ans. Renseignez-vous au préalable sur <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les français et françaises de naissance doivent se faire recenser auprès de leur mairie de domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire. Ce recensement permet à l'administration de convoquer le/la jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Veillez-vous munir de :

Le livret de famille ;

La copie recto verso de la Carte Nationale d'Identité.

DEMARCHES ADMINISTRATIVES (SUITE)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription sur les listes est obligatoire (L.9 du code électoral).

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées au choix :

Par internet en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr

Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées.

Cerfa n°12669*02 disponible en mairie ou *téléchargeable sur le site www.service-public.fr*

D'une copie recto verso d'une Carte Nationale d'Identité ou passeport en cours de validité,

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE (PACS)

La conclusion des PACS s'effectue dans la mairie du lieu où le couple fixe sa future résidence commune ou bien chez un Notaire.

Le PACS est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Celle-ci doit être enregistrée en mairie et fournir certains justificatifs.

Vous pouvez trouver la liste des pièces à fournir en fonction de votre situation sur www.service-public.fr ou vous renseigner auprès de la mairie.

CARTES GRISES ET PERMIS DE CONDUIRE

A partir du 06 novembre 2017, les demandes de cartes grises et de permis de conduire se feront uniquement de manière dématérialisée. Il ne sera plus nécessaire de vous rendre en Préfecture. Vous pourrez effectuer vos démarches 24h/24 et 7j/7. Les guichets accueillant auparavant les usagers seront définitivement fermés. Des points numériques sont mis en place à la Préfecture (Rouen), dans les sous-préfectures (Le Havre et Dieppe) et dans les maisons de services au public pour accompagner les usagers.

Il vous suffit de créer un compte sur le site www.ants.gouv.fr et de remplir le formulaire de demande en ligne. L'usager reçoit ensuite un courriel confirmant l'enregistrement de sa demande. Vous pourrez ensuite suivre l'état d'avancement de votre dossier. Le titre est ensuite envoyé directement au domicile du demandeur.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

Un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger sans être accompagné par l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST). Il s'agit d'un formulaire établi et signé par un parent (ou responsable légal). Un enfant voyageant avec son père ou sa mère n'a donc pas besoin d'une AST. Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire. Aucun déplacement en mairie ou en préfecture n'est nécessaire.

ETAT CIVIL

Nouveaux arrivants

- Bienvenue

La famille FREMONT Sophie et Reynald et leurs deux enfants

Mme Buray

Mme Léa Vasse et M. Jonathan Kériou

La famille Renaut / Legoupil

INFORMATION (SUITE)

Depuis le 1er janvier 2019 la communauté urbaine est créée par la fusion de la communauté de l'agglomération havraise, de la communauté de communes Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot-l'Esneval.

Elle choisit pour nom « **Le Havre Seine Métropole** ».

La communauté urbaine regroupe 54 communes (Le Havre, Angerville-l'Orcher, Anglesqueville-l'Esneval, Beaurepaire, Bénouville, Bordeaux-Saint-Clair, Cauville-sur-Mer, La Cerlangue, Criquetot-l'Esneval, Cuverville, Épouville, Épretot, Étainhus, Étretat, Fongueusemare, Fontaine-la-Mallet, Fontenay, Gainneville, Gommerville, Gonfreville-l'Orcher, Gonneville-la-Mallet, Graimbouville, Harfleur, Hermeville, Heuqueville, Manéglise, Mannevillette, Montivilliers, Notre-Dame-du-Bec, Octeville-sur-Mer, Oudalle, Pierrefiques, La Poterie-Cap-d'Antifer, La Remuée, Rogerville, Rolleville, Sainneville, Saint-Aubin-Routot, Saint-Gilles-de-la-Neuille, Saint-Jouin-Bruneval, Saint-Laurent-de-Brèvedent, Saint-Martin-du-Bec, Saint-Martin-du-Manoir, Saint-Romain-de-Colbosc, Saint-Vigor-d'Ymonville, Saint-Vincent-Cramesnil, Sainte-Adresse, Sainte-Marie-au-Bosc, Sandouville, Le Tilleul, Les Trois-Pierres, Turretot, Vergetot, Villainville)



FESTIVITES 2018-2019

Noël 2018



Mai 2019 Randonnée pédestre autour de Fécamp



FESTIVITES 2018-2019

Mars 2019 Repas indiens préparés et servis par nos charmantes hôtesse.



Novembre 2018 Soirée beaujolais



LE TRI DES DECHETS RECYLABLES

Le ramassage des déchets recyclables en sacs jaunes continuera tous les quinze jours. (Se rapprocher de la mairie pour connaître le jour exact des passages en fonction de votre lieu d'habitation). Ce tri concerne les emballages recyclables (cartons d'emballage, bouteilles plastiques, journaux, canettes en métal, boîtes de conserve, etc.). Le verre continuera d'être collecté dans le point d'apport volontaire situé derrière l'église. Les poubelles grises (ordures ménagères) seront toujours collectées, quant à elles, toutes les semaines en porte à porte.

MESSAGE DE GENDARMERIE – APPEL A LA VIGILANCE

Durant l'année des vols ont été déclarés sur la commune. Si vous êtes amenés à vous absenter, n'hésitez pas à vous rendre dans votre brigade de proximité afin de signaler votre absence. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de gendarmerie pourront surveiller votre domicile.

Nous souhaitons vous mettre en garde afin que vous puissiez prendre toutes les précautions utiles :

- Fermez de manière sécurisée vos maisons et bâtiments (afin de décourager les voleurs potentiels),
- Privilégiez les éclairages extérieurs à détection de présence qui sont dissuasifs,
- Ne laissez pas vos clés à proximité des véhicules. Fermez ces derniers, ne laissez rien à vue à l'intérieur,
- Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

INFORMATION (SUITE)



Depuis le mois de juin deux terrains de boules ont été créés sur le parking de la salle communale « Le Préau ». Ils sont à la disposition de l'ensemble de la population de Pierrefiques. La communauté urbaine a apporté une aide de 636 euros pour financer cet investissement.



« Le Préau », c'est le nom choisi pour la salle communale. La mairie avait lancé un appel auprès des habitants et de nombreuses propositions avaient été faites. Le 23 novembre 2018, le conseil municipal s'est réuni afin de choisir le nom définitif.